



Moroni, le 21 novembre 2024

Aboubacar Djamadar

Foumbouni B/Est

Tel: 320 95 80

Mail: djamadaraboubacar4@gmail.com

à Mr 19



À l'attention de Monsieur le Président de la Chambre Électorale de la Cour Suprême de l'Union des Comores.

Objet: Requête en opposition à l'acceptation provisoire de Monsieur Boinaheri Ali comme candidat au poste de Maire.

Monsieur le Président,

Je soussigné Mr. Aboubacar Djamadar, résidant à Foumbouni, souhaite par la présente formuler une opposition à l'acceptation provisoire de Monsieur Boinaheri Ali en tant que candidat au poste de Maire de la sous région de Itsahidi.

Bien que Monsieur Boinaheri Ali ait rempli certaines conditions d'éligibilité, je considère qu'il ne présente pas les qualités nécessaires pour exercer des fonctions aussi importantes. En effet, sa situation fiscale soulève de sérieuses préoccupations. Monsieur Boinaheri n'a jamais été soumis à l'imposition fiscale dans notre pays, ce qui soulève des interrogations sur son engagement envers notre société et ses obligations envers notre État.

L'impôt est un élément fondamental de la vie citoyenne, car il contribue au financement des services publics et au développement de notre communauté. Le fait qu'il n'ait pas d'historique d'imposition sur le territoire comorien remet en question son intégration dans notre société et son investissement dans l'avenir de notre région. Un candidat au poste de Maire devrait avoir une compréhension des enjeux fiscaux et des besoins de la population, et l'absence d'une telle expérience peut nuire à sa capacité à prendre des décisions éclairées pour le bien-être de la communauté.

De plus, Monsieur Boinaheri Ali, né à Madagascar et passé la majeure partie de sa vie en France, où il a travaillé jusqu'à sa retraite. Cette absence d'ancrage local et de contribution fiscale dans notre pays soulève des préoccupations quant à sa capacité à comprendre et à répondre aux réalités et aux besoins de notre région. Il est essentiel qu'un maire ait une connaissance approfondie des spécificités locales, des attentes des citoyens et des défis auxquels notre communauté est confrontée.

Si Monsieur Boinaheri Ali a effectivement voté lors des précédentes élections présidentielles et a résidé sur le territoire national pendant plus de six mois, ces critères ne suffisent pas à compenser son manque d'engagement envers notre pays, ni sa méconnaissance des enjeux locaux.

Je vous prie de bien vouloir prendre en considération ces éléments lors de l'examen de sa candidature et de rejeter son acceptation provisoire.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette requête et reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Aboubacar Djamadjar

